

29.—Bétail sur pied vendu aux parcs à bestiaux, aux conserveries et directement à l'exportation, par province, 1958 (fin)
(Sans Terre-Neuve)

Bestiaux	Maritimes	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Total
Veaux	30,179	318,947	241,646	101,145	161,017	203,642	8,420	1,064,996
Aux parcs à bestiaux.....	8,313	110,826	99,365	59,274	126,925	130,940	3,577	539,220
Aux conserveries.....	21,086	207,517	129,147	40,280	14,974	59,780	3,351	476,135
À l'exportation.....	733	604	13,134	1,398	2,394	2,928	664	21,855
Centres ruraux d'autres provinces ¹	47	—	—	193	16,724	9,994	828	27,786
Porcs	134,307	1,128,994	2,184,856	464,432	704,508	1,817,755	31,658	6,466,510
Aux parcs à bestiaux.....	4	85,652	385,274	103,123	113,629	179,177	296	867,155
Aux conserveries.....	133,900	1,043,337	1,798,304	361,297	590,572	1,633,009	31,274	5,591,693
À l'exportation.....	403	5	1,278	12	307	5,569	88	7,662
Moutons et agneaux	41,771	129,636	152,908	34,187	44,838	166,526	24,397	594,263
Aux parcs à bestiaux.....	3,348	22,244	63,239	11,273	18,340	52,565	2,812	173,821
Aux conserveries.....	38,334	107,392	88,397	22,139	14,334	94,753	20,199	385,548
À l'exportation.....	89	—	1,272	427	3,135	18,443	968	24,334
Centres ruraux d'autres provinces ¹	—	—	—	348	9,029	765	418	10,560
Total, mouvement intérieur²								
Bovins.....	132	1,654	152,971	11,252	45,323	127,783	1,387	340,502
Veaux.....	—	89	61,038	913	8,675	46,441	439	117,595
Moutons et agneaux.....	—	—	18,869	1,910	1,342	12,670	1,116	35,907

¹ Animaux passant par des parcs à destination de centres ruraux situés hors de la province d'origine. ² Des parcs et conserveries aux fermes, en transit direct des centres ruraux d'une province à ceux d'une autre province.

Section 3.—Entreposage ordinaire et frigorifique*

L'entreposage occupe une place importante parmi les moyens grâce auxquels les facteurs "lieu", "temps" et "possession" ajoutent une valeur aux produits de l'industrie. Son importance s'est accentuée depuis l'adoption de l'entreposage frigorifique pour la conservation des denrées périssables.

Le grand problème que pose la préparation d'une statistique sur l'entreposage naît de la difficulté de déterminer nettement ce qu'il faut considérer comme stocks en entrepôt. La vie commerciale est devenue une chose compliquée, surtout depuis que les magasins à rayons et les magasins en série sont devenus des éléments bien particuliers du commerce de détail, et il arrive souvent que l'entreposage s'effectue en rapport étroit avec le commerce. Cependant, si l'on s'en tient à la stricte définition économique d'entreposage, le terme ne doit s'appliquer qu'aux éléments qui ajoutent la valeur du facteur "temps" à celle du facteur "forme", produit des industries de l'extraction et de la fabrication. Comme les entrepôts intimement rattachés au commerce de détail sont le plus souvent de commodos endroits d'emmagasinage temporaire des marchandises transportées du manufacturier ou du grossiste au consommateur, ils ne sont pas, au sens économique strict, des services qui ajoutent la valeur du facteur "temps" aux denrées possédant déjà la valeur du facteur "forme". Puisqu'il faut tirer une ligne de démarcation bien nette et qu'il n'existe pas de statistique distincte de cette branche de l'entreposage, il a été jugé opportun de restreindre la définition de l'entreposage au sens qu'il revêt ici.

La statistique de l'entreposage est groupée dans la présente section. La sous-section 1 porte sur les entrepôts à grains autorisés. La sous-section 2 vise les entrepôts frigorifiques sans lesquels les aliments périssables, comme viandes, produits laitiers, poisson et fruits ne pourraient être échangés ou distribués sur une vaste échelle; elle contient aussi des données sur les stocks de vivres en main. La sous-section 3 porte sur l'entreposage du pétrole et de ses dérivés, et la sous-section 4 sur les entrepôts publics et douaniers. Les entrepôts affectés spécialement aux tabacs et aux boissons alcooliques sont étudiés à la sous-section 5; ces entrepôts dits d'accise sont confiés à la surveillance étroite d'agents de l'accise qui contrôlent toutes les entrées et sorties de stocks.

* La matière de la présente section provient de diverses divisions des ministères de l'Agriculture, des Pêcheries, des Mines et Relevés techniques, du Revenu national ainsi que du Bureau fédéral de la statistique.